



Romainville, le 16 septembre 2022

Monsieur DECHY François
MAIRIE DE ROMAINVILLE
Place de la Laïcité
93230 ROMAINVILLE

ARRÊTÉ n° A_2022_0589 URBA

PORTANT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

| | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Dossier numéro | : AT 093063 22 B0016 |
| Déposé le | : 09/06/2022 |
| Adresse des travaux | : 11 avenue de Verdun |
| Destination des travaux | : Commerce |
| Nature des Travaux | : Mise en conformité |

Direction Aménagement – Service Urbanisme - VP

Dossier suivi par : Nathalie GILBERT - Instructrice du Droit des Sols ☎ 01.49.15-56-08

Le Maire de Romainville,

VU la demande d'Autorisation de Travaux susvisée,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Est-Ensemble approuvé par délibération du Conseil de Territoire d'Est-Ensemble en date du 4 février 2020, devenu exécutoire le 27 mars 2020 et modifié le 29 juin 2021 puis le 24 mai 2022 et devenu exécutoire le 20 juillet 2022,

VU le Code de la construction et de l'Habitation, notamment son article L.111-8 et suivants,

VU l'avis favorable émis par la Sous-Commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, en date du 04/08/2022 et un avis favorable à la demande de dérogation, dont copie ci-jointe,

CONSIDERANT que la demande susvisée a pour objet l'aménagement d'un établissement recevant du public de 4^{ème} catégorie de type R.

ARRETE

La demande d'Autorisation de Travaux susvisée, portant sur la mise en conformité avec demande de dérogation pour absence d'ascenseur, est accordée

L'ouverture au public devra faire l'objet d'une autorisation du Maire, après visite de la commission compétente de sécurité et d'accessibilité aux handicapés.